

Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

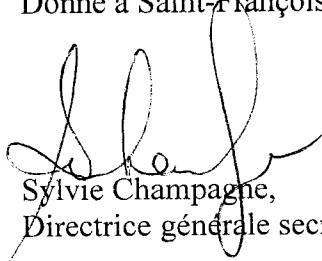
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à la salle de l'hôtel de ville, le mardi 06 septembre 2016 à 19h00, le règlement 2016-203 modifiant le règlement 2014-169 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement porte sur des mesures concernant les activités de financement.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 15^e jour d'août 2016.



Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière